

Pourquoi les médicaments contre Parkinson sont en rupture de stock

L'Usine nouvelle - [Coralie Lemke Pharmacie / Biotechnologies](#) , [Santé](#)

Publié le 27/09/2018 À 14H00

Un des principaux médicaments contre la maladie de Parkinson, le Sinemet, pourrait être en rupture de stock jusqu'au mois de mars 2019. Le fabricant, MSD France, s'explique sur cette pénurie.

Les malades de Parkinson vont passer des mois difficiles. Un des principaux médicaments contre cette maladie, le Sinemet, est en rupture de stock depuis le mois d'août 2018. La situation pourrait durer jusqu'au mois de mars 2019 selon un communiqué de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). Alors que le dosage de 250 mg avait déjà disparu des rayons des pharmacies, les autres formes de 100 mg et 200 mg le seront bientôt aussi.

"Nous avons été informés par notre sous-traitant aux Etats-Unis qu'il rencontrait des difficultés de production", explique un porte-parole de MSD France, qui commercialise le médicament. "Une fois au courant du problème, nous avons alerté les autorités de santé dans tous les pays où le Sinemet est distribué mais aussi avec les associations qui s'inquiètent à juste titre.

Bientôt un nouveau sous-traitant

Pour le moment, l'ANSM a mis en place un protocole afin d'orienter les patients vers des alternatives de traitement, comme le Modopar des laboratoires Roche, un médicament similaire, mais pas tout à fait identique. Un changement qui touche 45 000 patients traités par Sinemet, sur les 200 000 personnes souffrant de la maladie de Parkinson en France.

"Nous avons entamé les démarches pour travailler avec un nouveau sous-traitant. Mais la procédure n'est pas immédiate, puisqu'il faut d'abord répondre à plusieurs exigences. Voilà pourquoi le délai est fixé à mars 2019", explique-t-on du côté de MSD France.

"Il est intolérable que les malades de Parkinson subissent mois après mois des ruptures de leur traitements", déplore l'association France Parkinson dans un communiqué, qui rappelle que ces traitements sont inscrits à la "liste des médicaments à intérêt thérapeutique majeur."